



Projet d'établissement « Micro-crèche Les Ecrins »

12 places - accueil d'enfants de 2,5 mois à 6 ans
Une crèche née à l'initiative de l'association Dépann'familles.



Crèche Les Ecrins - Association Dépann'familles
3 rue du Grand Veymont – 38600 Fontaine
N° Siret : 382 439 321 00045

07.48.13.93.58
creche-les-ecrins@depann-familles.fr

La crèche des Ecrins bénéficie du soutien de :



**STRATÉGIE NATIONALE
DE PRÉVENTION ET DE LUTTE
CONTRE LA PAUVRETÉ**



SOMMAIRE

I. Le projet social et de développement durable

1. Les Ecrins, une volonté partagée d'accueil et de mixité sociale
2. Une implantation au cœur d'un quartier politique de la ville
3. Les partenaires locaux
4. La participation des familles
5. La démarche de développement durable

II. Le projet éducatif, les valeurs de la crèche

1. Accueillir sans discrimination
2. Respecter le rythme de chacun
3. Faire un travail de co-éducation avec les parents
4. Accompagner avec bienveillance
5. Développer la créativité
6. Privilégier le contact avec la nature
7. Traiter filles et garçons sans distinction de genre
8. Proposer un espace accueillant
9. Être vigilant au bien être des professionnels
10. Offrir des temps de formation à l'équipe

III. Le projet d'accueil

1. Les temps d'ouverture de la crèche
2. Les prestations d'accueil proposées
3. La composition de l'équipe
4. L'organisation des temps de travail
5. L'organisation générale



LE PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

1. Les Ecrins, une volonté partagée d'accueil et de mixité sociale :

La micro-crèche est située au rez de chaussée du bâtiment Les Ecrins, un ancien EHPAD, rénové par l'Association Sainte Agnès. Cette association accompagne, tout au long des différentes étapes de leur parcours de vie, des adultes fragilisés par le handicap intellectuel : accompagnement par le travail en milieu protégé et en entreprise, accueil de jour, protection des majeurs, foyer d'hébergement... L'association porte une volonté de renforcer l'inclusion des personnes en situation de handicap, pour une société plus accueillante et ouverte à la différence.

Différentes associations partagent les locaux des Ecrins : Sainte Agnès, Handiréseaux38, l'ADPA (Accompagner à domicile pour préserver l'autonomie) et Dépann'familles. Toutes ces associations convergent dans la volonté d'en faire un lieu ouvert à tous : personnes en situation de handicap, professionnels, partenaires, habitants du quartier... Ainsi, elles mettent un point d'honneur à ce que cet espace encourage le développement du lien social et la mixité, pour contribuer à une société ouverte à la différence.

Partageant le rez de chaussée avec le restaurant, la micro-crèche contribue à la mixité du lieu, en instaurant une présence quotidienne de familles avec de jeunes enfants. Les animations du lieu prennent donc en compte la participation des enfants et de leurs parents. Des partenariats sont initiés : café des parents dans le restaurant, certains repas des enfants sont pris avec les personnes de l'accueil de jour, participation à des ateliers jardinage initié par l'ESAT en charge des espaces verts...

2. Une implantation au cœur d'un quartier politique de la ville

L'installation de la crèche dans un quartier politique de la ville s'inscrit dans le projet social de Dépann' Familles. Conformément aux accords financiers conclus, la crèche peut accueillir des enfants du quartier. Ce lien avec les habitants et l'usage que ces derniers font du bâtiment Les Ecrins contribue à la mixité recherchée.

Pour Dépann'Familles, la crèche s'inscrit dans la dimension sociale des interventions en horaires atypiques. Ces interventions concernent principalement, des familles monoparentales, dans une fragilité d'insertion économique et des conditions de vie sous le seuil de pauvreté. L'association porte une volonté forte d'accompagner ces familles en situation de précarité vers un retour à l'emploi.

La maison de l'emploi située à Fontaine, dont le champ d'action recouvre les six communes de la rive gauche du Drac, est engagée dans un soutien renforcé aux familles monoparentales. Elle travaille sur la manière de lever les freins à l'insertion professionnelle, notamment à travers l'accès à un mode de garde et le soutien à la parentalité. Une première rencontre a permis de constater l'intérêt de travailler en partenariat.

3. Les partenaires locaux

La crèche s'inscrit dans un partenariat local avec les structures petite enfance du secteur : les crèches municipales Léa Blain et Bleu Cerise, la crèche associative Mosaïque, le Relais Petite Enfance. Des projets communs sont initiés à travers une réflexion, mise en œuvre par la commune de Fontaine. Ils prennent appui sur un partenariat avec d'autres acteurs : centres sociaux, bibliothèque, ludothèque...

Ces rencontres permettent d'élargir l'expérience des enfants : découvrir de nouveaux lieux avec des règles différentes, assister à un spectacle, une lecture de littérature jeunesse, sortir de son cocon...

D'autre part, la crèche travaille étroitement, avec les partenaires de l'insertion professionnelle, dans le cadre des places réservées pour les familles engagées dans une démarche de retour vers l'emploi et orientées par des partenaires de l'insertion professionnelle : maison de l'emploi, pôle emploi, missions locales... Ces partenaires orientent les familles vers la crèche et assurent le suivi des situations en lien avec la référente technique.

4. La participation des familles

La structure associe les familles à la vie de la crèche afin qu'elles aient une bonne connaissance de ce lieu qui accueille leur enfant mais aussi qu'elles puissent s'y impliquer, rencontrer d'autres parents et participer aux décisions qui engagent la vie de la structure.

a) Les parents découvrent le lieu d'accueil de leur enfant :

- Dans l'échange avec la référente technique lors de l'entretien d'inscription.
- Durant la période de familiarisation qui permet l'échange avec la référente de l'enfant et l'observation du lieu.
- Lors des transmissions quotidiennes à l'arrivée et au départ de l'enfant.
- Par des relations continues avec les professionnels.

b) Les parents participent à la vie de la structure :

- En accompagnant des sorties, pour partager ces moments exceptionnels avec leur enfant. Cette participation contribue au bon fonctionnement en permettant un renfort du nombre d'adultes accompagnants. Les parents sont informés de ces projets à travers des affiches, par courriel et par des sollicitations individuelles.
- En participant à un temps festif, un atelier parent-enfants...

c) Les parents prennent part aux décisions :

- En se présentant au conseil de crèche qui permet d'être informé sur la vie de la structure et contribuer à définir les orientations. Il se réunit 3 fois par an.
- En assistant à l'Assemblée Générale de Dépann'familles qui a lieu une fois par an.

- En se présentant au Conseil d'Administration. Celui-ci se réunit deux à trois fois par an. C'est l'organe dirigeant de l'association.

d) Les parents sont conviés à des temps de réflexion sur la parentalité :

- La crèche organise régulièrement des petits déjeuner des parents dans le restaurant des Ecrins. Ainsi, après avoir déposé leur enfant, les parents sont invités à partager une boisson avec des professionnels et d'autres parents afin de faire connaissance et d'échanger sur leurs quotidiens.
- La crèche organise des soirées à thèmes, plusieurs fois dans l'année, sur des questions en lien avec les problématiques des parents. Des professionnels de l'enfance peuvent être amenés à animer : psychologue, psychomotricien, pédiatre...

5. La démarche de développement durable

a) Les locaux et le matériel

La crèche se situe dans un bâtiment dont la rénovation a été pensée dans une démarche de développement durable. Ainsi, plutôt qu'une climatisation, un système naturel de refroidissement de l'air est intégré afin de tempérer la chaleur en été.

Cette démarche écocitoyenne se prolonge par différents points de vigilance mis en œuvre au quotidien :

- Une vigilance dans le matériel qui équipe la structure afin d'éviter une pollution de l'air par des solvants ou l'usage de matériaux susceptibles d'exhaler des solvants : limiter les jeux en plastiques, vaisselle et biberons en verre ou inox...
- Les procédures de nettoyage sont réfléchies pour être le moins polluantes possible.
- Une partie des repas est d'origine biologique.
- Les déchets sont triés, un compost est partagé entre les différents acteurs des Ecrins.

b) L'éducation à la nature

Porter son attention sur le développement durable, c'est aussi veiller à sensibiliser les enfants à la planète et à la nature à travers les activités. Ce faisant, la structure leur propose une ouverture vers l'extérieur, une exploration physique et une diversité des situations. Un besoin important puisque les jeunes enfants, comme leurs aînés, ont des vies de plus en plus en intérieur, dans lesquels les écrans font souvent obstacle à une découverte du monde basée sur l'expérimentation et la sensorialité.

A la crèche Les Ecrins :

- L'attention et l'observation de la nature sont privilégiées grâce au jardin de la crèche : marcher pieds nus, observer les insectes, planter, cueillir des fleurs...
- La proximité avec le parc Jean Moulin amplifie ces opportunités : ramasser des feuilles, des branches, des plumes, des cailloux, marcher dans les flaques, observer les bourgeons, les couleurs...
- Des activités basées sur la récupération sensibilisent à l'économie circulaire et aux matériaux naturels : manipulation de pommes de pin, feuilles, noyaux, branches...



LE PROJET EDUCATIF, LES VALEURS DE LA CRECHE

Le projet éducatif énonce les valeurs fondamentales de la crèche Les Ecrins en matière d'éducation et d'accueil des enfants et de leurs familles. Ces valeurs sont en lien direct avec *la Charte nationale d'accueil du jeune enfant*, qui liste « *Les dix grands principes pour grandir en toute confiance.* »

1. Accueillir sans discrimination

« Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille. » *Principe 1, Charte nationale d'accueil du jeune enfant*

La crèche Les Ecrins accueille toutes les familles quelques soient leur situation familiale, leur situation sociale, leur origine, leur religion... Les professionnels de la structure veillent à accueillir les parents avec bienveillance, en prenant en compte leurs besoins et leurs difficultés.

2. Respecter le rythme de chacun

« J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps, d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités. » *Principe 2, Charte nationale d'accueil du jeune enfant*

La structure poursuit un objectif de recherche du bien-être de l'enfant et d'accompagnement de son développement. Cela passe par le respect du rythme et de la singularité de chacun. A la crèche Les Ecrins, chaque enfant dispose de l'espace et du temps nécessaires pour faire ses expériences. La multiplicité des situations proposées permet à chacun de s'épanouir et d'exercer ses capacités.

Les professionnels observent régulièrement les enfants afin de mieux les connaître et de les accompagner le plus justement. Ils veillent également à accompagner l'enfant par la parole dans toute situation. Ainsi, la parole précède et accompagne, les gestes et les soins pour expliquer à l'enfant ce qui est fait, pour l'associer et lui permettre d'être acteur.

3. Faire un travail de co-éducation avec les parents

« Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli.e quand ma famille est bien accueillie car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache. » *Principe 3, Charte nationale d'accueil du jeune enfant*

L'équipe de la crèche construit avec les parents un lien de confiance et de co-éducation. Si la structure a certes un rôle d'accompagnement de l'enfant dans sa prime éducation, le parent demeure néanmoins toujours l'éducateur principal de son enfant. Ses souhaits en matière d'éducation sont respectés, dès lors qu'ils sont compatibles avec la vie en collectivité. Le parent est toujours consulté quand une décision importante doit être prise.

De plus, le parent est informé quotidiennement, par les professionnels, de la journée de son enfant et des difficultés qui ont pu survenir. Ce temps dédié à l'échange avec les familles s'appelle les transmissions : il est indispensable à un bon accueil car il permet aux professionnels de bien cerner l'état de l'enfant et ses besoins.

Si un désaccord survient entre une famille et les professionnels, le dialogue et l'écoute sont privilégiés pour tenter de comprendre les difficultés et de trouver ensemble des solutions satisfaisantes pour l'enfant, sa famille et la structure.

4. Accompagner avec bienveillance

« Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnel.le.s qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir. » *Principe 4, Charte nationale d'accueil du jeune enfant*

Pour grandir et s'épanouir, l'enfant a besoin d'un cadre sécurisant. Cette sécurité affective passe notamment par la posture des adultes qui l'entourent. A la crèche Les Ecrins, les professionnels sont donc vigilants à accompagner les enfants de manière empathique et bienveillante. Ils adoptent une position d'ouverture et d'écoute qui permet aux enfants de se sentir suffisamment en confiance pour faire de nouvelles expériences.

L'équipe accompagne également l'enfant dans la découverte des relations sociales. A la crèche, les enfants font l'expérience de la découverte de l'autre et du respect de la différence. La structure accueille en effet des enfants de cultures différentes ainsi que des enfants en situation de handicap et chacun a sa place dans le groupe. Les professionnels de la structure apprennent aux enfants, avec bienveillance, les règles du vivre ensemble. Certaines règles sont ainsi non négociables et font l'objet d'une réponse ferme : respect de l'autre, non-violence, respect du matériel ...

5. Développer la créativité

« Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. » *Principe 5, Charte nationale d'accueil du jeune enfant*

La crèche défend l'idée d'un accès à la culture pour tous et ce dès le plus jeune âge. Cela passe par des expériences sensori-motrices qui permettent aux enfants de développer leur créativité. Ainsi, les différentes activités proposées (découpage, modelage, peinture, dessin...) donnent la possibilité aux enfants de vivre des moments riches de partage et d'exploration de soi.

L'accès au monde culturel et artistique leur permet également de s'inscrire dans une culture commune : connaissance d'un répertoire d'histoires et de chansons, découverte d'un mouvement

artistique... et leur offre ainsi des possibilités d'échanger et de se rassembler, avec ceux qui font société avec eux.

A la crèche, cet accès à la culture passe par : des activités plastiques (peinture, dessin, collage...), des temps de lecture d'albums jeunesse, d'écoute d'histoires et de chansons, des temps de danse... Mais l'équipe peut aussi être amenée à accompagner vers des activités culturelles à l'extérieurs de la structure : bibliothèque, spectacle, musée...

6. Privilégier le contact avec la nature

« Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement. » Principe 6, Charte nationale d'accueil du jeune enfant

L'enfant a besoin de temps en extérieur et de contact direct avec la nature pour bien grandir. En effet, des études démontrent que la généralisation de l'enfermement et du temps passé devant les écrans est à l'origine de pathologies et de difficultés, de plus en plus présentes dès le plus jeune âge.

La crèche les Ecrins souhaite offrir un maximum de temps aux enfants pour explorer la nature car celle-ci est une vraie ressource pour eux. En extérieur, l'enfant peut faire ses expérimentations comme bon lui semble. Il n'y a pas de manière préconçue de jouer, ni d'attente de résultats. L'enfant peut laisser libre-cours à sa créativité et doit faire preuve d'inventivité pour s'adapter au mouvement continu de la nature. De plus, l'espace naturel offre plus de choix à l'enfant en matière de motricité. Cet espace plus grand, aux perspectives infinies, donne à chacun la matière nécessaire pour se développer tout en entretenant des relations plus harmonieuses avec les autres.

Au sein de la structure, ce lien avec la nature est soutenu par un accès illimité au jardin, des sorties hebdomadaires, aux parcs Jean Moulin et de la Poya (dès lors que le taux d'encadrement le permet), des jeux avec des éléments naturels au sein de la crèche.

7. Traiter filles et garçons sans distinction de genre

« Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnel.le.s qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et ces hommes que je construis mon identité. » Principe 7, Charte nationale d'accueil du jeune enfant

Ces dernières années, des voix se sont élevées pour signifier les différences de traitement des filles et des garçons, dès les premières années de leurs vies. Certains comportements, en apparence très anodins, ancrent dès l'enfance, des stéréotypes qui tendent malheureusement, vers une inégalité homme/femme à l'âge adulte.

A la crèche Les Ecrins, les professionnels sont attentifs à offrir le même traitement aux filles et aux garçons sans distinction de genre. Ainsi, tous ont accès aux mêmes jeux et aucun enfant n'est orienté vers une activité plutôt qu'une autre en fonction de son genre. De plus, l'équipe est vigilante au regard qu'elle porte et aux discours qu'elle tient afin de ne pas renforcer de stéréotypes de genre.

8. Proposer un espace accueillant

« J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil. » *Principe 8, Charte nationale d'accueil du jeune enfant*

L'espace de la crèche est un lieu où certains enfants sont amenés à passer beaucoup d'heures de leur journée. Il est donc primordial que cet espace soit accueillant et adapté aux besoins des jeunes enfants.

La crèche Les Ecrins se situe dans des locaux remis à neuf très récemment. Ils sont beaux et fonctionnels. L'espace est spacieux. De belles ouvertures ont été prévues afin que le hall d'entrée, les salles de vie et les dortoirs disposent d'un éclairage naturel. Le lieu a été bien insonorisé de façon à ce que la crèche ne soit pas un lieu trop bruyant.

La crèche a été aménagée avec du matériel neuf et d'occasion mais toujours adaptés à la taille des enfants et ergonomique pour le bien-être des professionnels. L'espace a été pensé pour permettre aux enfants de se dépenser quand ils en ont besoin (coin motricité), de faire une activité à table, de se poser dans le coin lecture ou de jouer à des jeux d'imitation.

9. Être vigilant au bien être des professionnels

« Pour que je sois bien traité.e, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues et avec d'autre intervenants. » *Principe 9, Charte nationale d'accueil du jeune enfant*

Travailler auprès d'enfants peut faire vivre des émotions très fortes et parfois difficiles. Afin d'accompagner correctement les enfants, les professionnels ont besoin d'espaces et de moments, où elles peuvent décharger leurs émotions, exprimer leurs difficultés, échanger leurs astuces et harmoniser leurs pratiques.

La crèche Les Ecrins organise donc des temps de réunions d'équipe tous les mois et des temps d'analyse de la pratique professionnelle, avec un.e psychologue, huit fois dans l'année, afin de permettre à l'équipe de travailler sur sa posture professionnelle.

10. Offrir des temps de formation à l'équipe

« J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents. » *Principe 10, Charte nationale d'accueil du jeune enfant*

Le champ de la petite enfance fait l'objet de nombreuses études et expérimentations. Les professionnels petite enfance ont besoin, comme tout professionnel, d'approfondir leurs connaissances, de se documenter, de progresser. La formation continue répond à ce besoin. Elle est mise en œuvre collectivement pour l'équipe sur des journées pédagogiques mais aussi individuellement selon les points à creuser ou à renforcer.



LE PROJET D'ACCUEIL

1. Les temps d'ouverture de la crèche

a) Périodes d'ouverture

La crèche Les Ecrins est ouverte du lundi au vendredi. Chaque année, des dates de fermetures sont planifiées, et annoncées aux familles au moment de la rentrée scolaire, pour permettre aux parents de s'organiser.

La structure ferme :

- Une semaine entre Noël et le jour de l'An
- Trois semaines pendant l'été
- Les jours fériés
- Une à deux journées pédagogiques par an

b) Horaires

La crèche Les Ecrins accueille les enfants de 7h à 20h30.

Les horaires d'arrivée et de départ se font en fonction des besoins des familles.

Néanmoins pour permettre à l'équipe d'organiser des activités et pour ne pas trop déstabiliser le groupe d'enfants, les familles sont invitées à privilégier une arrivée avant 9h30 et un départ jusqu'à 11h30 maximum le matin si l'enfant ne prend pas le repas à la crèche.

Pour un accueil de l'enfant uniquement l'après-midi, une arrivée après 13h est encouragée si l'enfant ne prend pas le repas à la crèche.

Pour un enfant qui déjeune dans la structure un accueil à partir de 11h00 et avant 11h30 est conseillé.

2. Les prestations d'accueil proposées

a) Modalités d'accueil

La crèche Les Ecrins est agréée par la PMI. Elle peut accueillir 12 enfants de 2,5 mois à 6 ans. Chaque enfant est accueilli en fonction des besoins de sa famille : accueil en demi-journée ou en journée, de 1 jour à 5 jours par semaine.

L'accueil peut être exceptionnel en cas d'urgence, occasionnel pour répondre à des besoins ponctuels ou régulier quand les besoins sont connus et récurrents.

Lorsque le besoin est régulier, un contrat est établi entre la famille et la structure afin de planifier les plages horaires réservées. Les contrats sont établis pour une durée de 3 mois, renouvelable en fonction des besoins.

b) Accueil en horaires atypiques

L'accueil jusqu'à 20h30 est mis en œuvre de façon régulière, occasionnelle ou exceptionnelle selon les besoins des familles. Il s'inscrit dans la capacité de l'association à répondre à des besoins de garde d'enfants sur des horaires atypiques.

Si nécessaire, l'accueil dans la structure peut être complété par de l'accueil à domicile. C'est alors le service Petite Enfance qui prend le relai en fonction des besoins de la famille.

c) Accueil des enfants en situation de handicap ou ayant une maladie chronique

L'association porte une volonté d'inclusion de tous et souhaite que le vivre ensemble, avec les forces et les fragilités de chacun, soit expérimenté dès la petite enfance. Ainsi, au sein de la crèche Les Ecrins, l'équipe professionnelle fait vivre cet esprit de respect de chacun dans sa singularité. Les enfants en situation de handicap ou ayant une maladie chronique sont accueillis au même titre que les autres enfants. Il n'y a pas de places réservées mais une attention particulière est portée aux situations de ces familles, qui ont souvent du mal à bénéficier d'un accueil en structure, pour leur enfant.

Quand cela est nécessaire, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) est mis en place pour l'enfant en situation de handicap ou ayant une maladie chronique. Les enfants présentant des allergies alimentaires sont également concernés. Ce PAI est rédigé par le médecin traitant de l'enfant. Sa mise en pratique au sein de la crèche est validée par la référente technique et le référent santé et accueil inclusif. Des professionnels extérieurs peuvent être amenés à intervenir pour répondre aux besoins spécifiques de ces enfants (psychomotriciens, kinésithérapeutes, ergothérapeutes ...)

Afin d'accueillir au mieux les enfants en situation de handicap, l'équipe de la crèche est régulièrement formée à la question du handicap et un travail est fait avec le service à domicile handicap de Dépann'Familles.

d) Accueil des familles en insertion professionnelle ou sociale

Au sein de la crèche Les Ecrins, 6 places sont réservées à l'accueil d'enfants dont les parents sont inscrits dans un parcours d'insertion professionnelle ou sociale. Ce sont les places labélisées AVIP (A Vocation d'Insertion Professionnelle). Ces familles sont orientées par les professionnels de l'insertion : Pôle emploi, maison de l'emploi, mission locale... La référente technique de la crèche et le professionnel de l'insertion échangent sur les besoins des parents. Après une première rencontre avec la famille, un contrat de 3 mois est établi. Au terme de cette période, un point est fait avec le professionnel de l'insertion et la famille, afin de prolonger le contrat si nécessaire.

3. La composition de l'équipe

L'équipe de la micro-crèche se compose de 6 personnes. Elle est organisée autour de 3 fiches de postes.

a) Un.e référent.e technique

Le/La référent.e technique est titulaire du diplôme d'éducateur de jeunes enfants (EJE). Ses missions principales sont :

- Concevoir, animer et mettre en œuvre le projet d'établissement et le projet pédagogique de la structure.
- Garantir la qualité d'accueil conformément à la réglementation et l'organisation du fonctionnement.
- Animer l'équipe et l'accompagner dans les projets et la réflexion afin de favoriser une posture collective et une harmonisation des pratiques.
- Accueillir les familles, favoriser leur participation à la vie de la structure.
- Accompagner l'équipe dans l'accueil des enfants.
- Assurer l'organisation administrative du fonctionnement : dossier d'inscription, contrats, suivi des présences, facturation et suivi des règlements.
- Représenter la structure dans le partenariat local.

Le/La référent.e technique travaille à 80%. Son temps de travail est réparti de la manière suivante : 50% en administratif et 30% sur le terrain.

b) Cinq animateurs.trice petite enfance

Les animateurs.trices petite enfance sont pour la majorité titulaires d'un diplôme de niveau 3 (anciennement niveau V) avec une spécialité petite enfance : CAP AEPE (accompagnant éducatif petite enfance), auxiliaire de puériculture. Leurs principales missions sont :

- Accueillir l'enfant et ses parents en veillant à la sécurité, le bien-être et le développement des enfants.
- Accompagner l'enfant dans tous les actes de la vie quotidienne : soins corporels, repas, jeux, activités éducatives...
- Contribuer à l'élaboration et la mise en œuvre des projets d'établissement et pédagogique
- Participer à l'entretien du matériel et des locaux.
- Participer aux réunions d'équipe, formations et analyses de la pratique

Trois animateurs.trices petite enfance travaillent sur des temps plein et deux à temps partiels. Les animateurs.trices petite enfance peuvent être amenés à travailler également sur les services à domicile de Dépann'Familles : Petite enfance ou Handicap.

c) Un.e référent.e santé et accueil inclusif

Le/la référent.e santé et accueil inclusif est titulaire d'un diplôme de médecin ou d'infirmier.e puériculteur.trice. Ses principales missions sont :

- Informer, sensibiliser et conseiller le référent technique, l'équipe d'animation et la direction de l'association en matière de santé du jeune enfant et d'inclusion des enfants en situation de handicap ou atteint de maladie chronique.
- Aider et accompagner l'équipe dans la compréhension des besoins d'un enfant et la mise en œuvre d'un projet d'accueil individualisé (PAI) élaboré par le médecin traitant et en accord avec la famille

- Assurer les actions d'éducation et de promotion de la santé auprès de l'équipe
- Etablir en concertation avec le référent technique les protocoles nécessaires, les présenter et les expliquer à l'équipe d'animation.

Le/la référente santé et accueil inclusif exerce ses fonctions 2,5 heures par trimestre. Ce temps de travail peut être augmenté en fonction des besoins.

4. L'organisation des temps de travail

a) Le planning

Le planning des professionnels est organisé en une équipe du matin et une équipe de l'après-midi, chacune de 2 personnes. Un chevauchement de 10h à 14h30 permet d'être 3 pour le moment du repas et les siestes des grands.

La prise en compte des besoins spécifiques justifie, parfois, un renfort de l'équipe à certains moments de la journée. Les professionnels des autres services de Dépann'Familles, intervenants à domicile, peuvent être sollicités pour faire face à des besoins de remplacements (absence, réunion, enfant aux besoins spécifiques...)

b) Les réunions d'équipes

Les réunions d'équipes ont lieu une fois par mois et dure 1h30.

Elles permettent la transmission d'informations, l'élaboration et l'organisation des projets communs. Elles offrent également aux professionnels un espace pour travailler sur leurs pratiques et les harmoniser. Elles sont conduites par le/la référent.e technique, qui peut solliciter des intervenants extérieurs si besoin.

c) Les temps d'analyse de la pratique professionnelle

Les temps d'analyse de la pratique professionnelle ont lieu 8 fois par an. Chaque séance dure 1h30. Ils sont animés par un intervenant externe (psychologue, coach...) Ces rencontres permettent à l'équipe une réflexion sur sa pratique professionnelle, l'impact personnel de la relation avec le jeune enfant, les interactions au sein de l'équipe... Elles ont pour point de départ les questions ou difficultés rencontrées sur le terrain.

d) L'accompagnement de stagiaires et d'apprentis

La crèche Les Ecrins contribue à la formation de nouveaux professionnels : stagiaires, apprentis... Les professionnels de terrain sont amenés à accompagner des stagiaires ou apprentis CAP AEPE, auxiliaire de puériculture, éducateur de jeunes enfants, pendant des périodes allant de quelques jours à plusieurs années.

5. L'organisation générale

a) Les repas

Les repas des enfants sont fournis par la crèche à l'exception du lait maternisé qui est apporté par la famille. Le régime alimentaire de l'enfant est validé avec le parent en amont : avec viande ou sans viande. Pour les bébés, les nouveaux aliments sont systématiquement introduits à la maison. En cas d'allergie alimentaire un autre menu est proposé. Les menus sont affichés chaque semaine dans le hall d'entrée de la crèche.

- Les repas :

Les repas de midi sont livrés, en liaison froide, par l'entreprise Api restauration. La réchauffe est faite aux Ecrins, dans la cuisine de la micro-crèche. Les repas sont servis aux enfants à 11h15.

- Les goûters :

Ils sont préparés par un professionnel de la crèche et servis à 15h15 pour les enfants réveillés, et au fur et à mesure des réveils pour les autres.

- Les repas du soir pour tous les enfants :

Ce sont des conserves bio, réchauffées par le professionnel en poste. Les repas sont servis à 19h

b) Les couches

Les couches sont fournies par la structure. Il s'agit de couches fabriquées en France, de la marque Nid d'Ange.

La structure peut utiliser des couches lavables à la demande des familles. Celles-ci fournissent un sac étanche pour la conservation journalière et prennent en charge le nettoyage.